



MANO RIVER UNION UNION DU FLEUVE MANO

RECRUTEMENT D'UNE COMPAGNIE D'ASSURANCE SANTE POUR FOURNIR UNE ASSURANCE SANTE COLLECTIVE POUR LE PERSONNEL DE L'UNION DU FLEUVE MANO ET LEURS AYANTS DROIT

APPEL D'OFFRE INTERNATIONAL

Numéro de référence :	MRU/AF/PROC/001/2026
Couverture Géographique	Sierra Leone, Liberia, Guinée et Côte d'Ivoire
Date de Publication :	28 Septembre, 2026
Période de couverture	Renouvelable annuellement après évaluation
Nombre de personnes	42 employés et leurs ayants-droit

Introduction

L'Union du fleuve Mano est une organisation intergouvernementale regroupant la Sierra Leone, le Liberia, la Guinée et la Côte d'Ivoire. Le siège de l'Union est à Freetown, en Sierra Leone, avec des sous bureaux en Côte d'Ivoire, en Guinée et au Liberia.

Fondée en 1973 en tant qu'union douanière, l'organisation a vu son mandat élargi par la suite aux questions liées à la promotion du développement socio-économique et à l'intégration durable, en exploitant le potentiel naturel de la sous-région tout en garantissant la paix et la stabilité avec le soutien des partenaires au développement.

Bien que les réalisations transformatrices accomplies jusqu'en 1979 — y compris le renforcement des capacités du Secrétariat — aient été totalement anéanties par quatorze années de conflit civil, la détermination des chefs d'État et de gouvernement est demeurée intacte. En 2008, ils ont décidé de relancer le Secrétariat pour poursuivre la mise en œuvre du mandat de l'Union, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités de l'institution, la résolution des problèmes de paix et de sécurité, ainsi que sur une approche stratégique du développement économique, de l'intégration régionale et des enjeux sociaux, notamment au sein des communautés frontalières.

Les capacités humaines de base étant désormais en place, il est primordial de garantir le bien-être du personnel et de leurs ayants droit. Le Secrétariat de l'Union du fleuve Mano recherche donc un prestataire de services international capable de fournir une couverture d'assurance maladie collective à son personnel et aux ayants droit dans dans les quatre États membres. Cette couverture médicale permettra au personnel de bénéficier de soins médicaux fiables et de qualité dans les quatre états membres de l'UFM.



MANO RIVER UNION UNION DU FLEUVE MANO

Objectif de l'assurance santé collective :

L'objectif global de cette assurance santé internationale au personnel de l'Union du fleuve Mano et à leurs familles dans les quatre États membres (Sierra Leone, Liberia, Guinée et Côte d'Ivoire) pour les exercices 2027. Le prestataire retenu se verra attribuer un contrat d'un an, renouvelable après évaluation.

Couverture de l'assurance santé collective :

La couverture comprend :

- **Services de soins primaires**
- **Soins en hospitalisation**
- **Soins ambulatoires**
- **Médicaments sur ordonnance**
- **Soins dentaires**
- **Soins de la vue**
- **Programmes de bien-être visant à promouvoir des habitudes de vie saines**

Critères de soumission :

Les prestataires de services intéressés doivent soumettre une proposition incluant les informations suivantes :

- Détails sur les modalités de mise en œuvre de l'assurance santé collective dans les quatre États membres de l'UMR (engagement et exécution).
- Profil complet de votre entreprise.
- Copies du registre de commerce de l'entreprise, de l'attestation de situation fiscale à jour et de la licence d'exploitation délivrée par l'organisme de réglementation.
- Preuves de prestations similaires, ainsi que les noms et adresses d'au moins trois (3) clients actuels ou anciens (de préférence des ONG ou des organisations internationales).
- États financiers audités des deux dernières années (dossier complet pour deux années consécutives).
- Grille tarifaire en vigueur.
- Liste des établissements de santé (hôpitaux) acceptant vos cartes d'assurance dans la sous-région de l'Union du Fleuve Mano (Côte d'Ivoire, Liberia, Sierra Leone et Guinée).
- Liste du réseau de couverture (national et international).



MANO RIVER UNION UNION DU FLEUVE MANO

Eligibilité

- Le prestataire de services doit exercer légalement ses activités dans la région de l'Union du fleuve Mano.
- Preuve que le prestataire de services est en mesure de satisfaire ou de dépasser les exigences énoncées ci-dessus.
- Un minimum de 5 ans d'expérience dans la prestation de services similaires.

Les prestataires de services intéressés peuvent obtenir les termes de référence ou des informations complémentaires par courrier électronique : aguemou@mru.int pendant les heures de bureau (9h00 à 17h00) du lundi à vendredi.

Veuillez soumettre vos manifestations d'intérêt par courriel aux adresses aguemou@mru.int / kjano@mru.int ou les déposer sous pli cacheté à l'adresse ci-dessous, au plus tard le vendredi 16 octobre 2026 à 17 h 00.

Attention :

Le secrétaire Général
Secrétariat de L'Union Du Fleuve Mano
32S Fudia Terrace, Spur Loop,
Wilberforce, Freetown, Sierra Leone
Tel: +23272451560/ +23275912955